

REFUGE TCMS SKI & MONTAGNE de PORTÉ PUYMORENS

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'OCCUPATION 2026/2027

- Toute demande de réservation est à faire via le site internet à la rubrique : « [Occupation et réservation du refuge](#) »
- Une réservation ne peut se faire que lorsque le planning est mis en ligne sur le site.
- Pour tout renseignement s'adresser à **David SALES** par courriel : refugetcms@outlook.fr
- **Seul un adhérent de la section ski peut solliciter une réservation**
- **Un non adhérent doit obligatoirement être parrainé par un adhérent et doit d'abord souscrire et s'acquitter de l'adhésion à la section TCMS SKI (utiliser la fiche d'adhésion)**
Il ne peut effectuer une réservation qu'un mois avant la date souhaitée et suivant les disponibilités du planning.
- Le demandeur doit compléter entièrement la fiche **DEMANDE DE RÉSERVATION** et la transmettre par courriel refugetcms@outlook.fr
- Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception
- Dès l'enregistrement sur le planning, une confirmation est adressée au demandeur (dans la mesure du possible un exemplaire des consignes lui est transmis par mail)

Remise / restitution des clés et consignes :

- En entente avec les détenteurs de clés, David SALES avise le locataire des modalités de remise des clés
- La fiche Présences / Consignes est disponible sur le site et des exemplaires sont également disponibles au refuge (corbeille dans le hall d'entrée)
- Lors de cette remise, le locataire est particulièrement sensibilisé à :
 - **L'absolue nécessité du respect de la chronologie des consignes pour la MISE EN et HORS SERVICE,**
 - **L'obligation de compléter la fiche des présents dès leur arrivée au refuge,**
 - **Respecter les consignes affichées** pour l'utilisation du matériel et locaux mis à leur disposition.
- Celui qui remet les clés s'entend avec le preneur sur les modalités de restitutions des clés, des consignes et du règlement du séjour
- Lors de cette restitution il vérifie que la fiche a bien été remplie, que le chèque remis correspond bien à la somme due et note tout dysfonctionnement signalé par le locataire qui n'aurait pas été mentionné sur la fiche

Tarifs, modalités de paiement :

- Pour l'exercice **2026/2027** les tarifs sont :
 - Adultes :
 - 8 €** la nuit pour les adhérents de la section ski du TCMS
 - 12 €** la nuit pour les non adhérents
 - Enfants de - 12 ans :
 - 5 €** la nuit pour les enfants des adhérents de la section ski du TCMS
 - 8 €** la nuit pour les enfants des non adhérents
 - **Un minimum de perception de 4 adultes est exigé pour la période du 01/12 au 31/03**
 - **Locations vacances scolaires de NOËL (19/12/2026 au 03/01/2027) et d'HIVER (07/02 au 07/03/2027) :**
Les locations pendant ces vacances scolaires sont réservées en **priorité aux adhérents de la saison précédente.**
Elles ne sont pas possibles pour de nouveaux adhérents que :
 - **Début décembre** pour les vacances de NOËL
 - **Début janvier** pour les vacances d'HIVER
- Tous les occupants devront être adhérents durant ces périodes.** (Pas d'adhésion à la journée)

Pour les vacances d'HIVER 2027 les locations semaine entière (samedi/samedi) sont prioritaires, les locations journées ne seront possibles (suivant les disponibilités) qu'à partir du 15 janvier 2027.

Location refuge complet :

Du 1er décembre 2026 au 30 mars 2027 :

140 € la nuit + 3 € par jour et occupant non adhérent (Sauf vacances scolaires)

Autres périodes :

120 € la nuit + 3 € par jour et occupant non adhérent

La seule condition pour réserver le refuge en entier est le paiement de cette somme.

- **Le paiement doit obligatoirement** être fait lors de la restitution des clés et de la fiche présences / consignes dûment remplie.

Le paiement se fait soit par chèque, CB en ligne ou **Virement (à privilégier)**

- **Demande de réservation d'un non adhérent :**

Cette demande doit **obligatoirement être parrainé par un adhérent** et cette personne doit d'abord souscrire et s'acquitter de l'adhésion à la section TCMS SKI (utiliser la fiche d'adhésion)

La réservation ne sera enregistrée que lors de ces réceptions.

Désistements :

Réservation pendant les périodes de vacances scolaires

- Jusqu'à 60 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement
- Entre 60 et 30 jours avant le jour de rentrée prévu, la moitié de la somme due sera exigée
- Moins de 30 jours avant le jour de rentrée prévu la totalité de la somme due sera exigée

Réservation hors périodes de vacances scolaires

- Jusqu'à 30 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement
- Entre 30 et 15 jours avant le jour de rentrée la moitié de la somme due sera exigée
- Moins de 15 jours avant le jour de rentrée la totalité de la somme due sera exigée

Capacités :

- **7** couchages en mezzanine de la pièce principale
- **11** couchages dans le dortoir

Capacité maximale autorisée : 18 couchages

Le président : Marc TUSCH